



délais de livraison non respectés d'un appart en construction

Par **artiguenave**, le **01/09/2009** à **22:24**

Bonjour,

Ma fille a acheté un appartement qui est en cours de construction. Elle devait en prendre possession en juin 2009. Les travaux ne sont pas terminés et, visiblement, il n'y aura pas de livraison avant décembre 2009....!!!

Rien n'étant noté dans l'acte de vente par rapport à un éventuel retard de livraison et un dédommagement des futurs acquéreurs.

Est-il possible cependant, de demander au vendeur une participation financière -ma fille étant accueillie chez une amie, ses meubles sont dans le garage de celle-ci- elle lui verse chaque mois en dédommagement 200 euros depuis le 1er juin (car elle avait quitté le logement qu'elle louait en mai).

Ma fille a commencé à régler les intérêts intercalaires pour son futur logement. Elle se trouve donc en position financière délicate.

Un grand merci pour votre réponse et vos conseils.

Meilleures salutations.

Colette.